

Informations importantes concernant des changements des règles relatives aux prestations publiques

Le Département des services de santé et des services sociaux (DSHS) de l'État de Washington comprend que le Département fédéral de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security) a publié des règles définitives qui peuvent s'appliquer aux personnes percevant des aides publiques. Nous avons étudié les règles et souhaitons fournir des informations précises et fiables aux personnes et familles qui peuvent être concernées par ces changements de politique. Voici ce que nous savons :

- Les programmes et services gérés par le Département des services de santé et des services sociaux de l'État de Washington restent disponibles et accessibles aux personnes éligibles.
- Le DSHS continue de protéger la confidentialité des informations personnelles des clients et ne partage pas ces informations sauf si la loi fédérale ou d'État l'exige.
- Les changements peuvent toucher les personnes qui demandent la résidence permanente légale (carte verte) ou une entrée aux États-Unis, notamment les visas d'immigration divers et demandes de renouvellement, de modification ou d'extension de leur visa aux États-Unis.
- Les règles n'affectent pas les personnes qui bénéficient d'une résidence permanente légale (carte verte) et demandent la nationalité américaine ou la naturalisation.
- Cette nouvelle règle ne s'applique pas à tous les migrants. Elle ne s'applique pas aux personnes qui sont des réfugiés et demandeurs d'asile, migrants Amérasiens, détenteurs de visa d'immigration spéciaux Afghans et Irakiens, arrivants Cubains/Haïtiens, humanitaires en liberté conditionnelle, victimes de trafic d'êtres humains (Visa T), victimes d'activité criminelle (Visa U), migrants mineurs (Special Immigrant Juveniles) ou requérants selon la loi sur les violences faites aux femmes (VAWA) (Violence Against Women Act).
- Auparavant, les responsables publics prenaient seulement en compte l'utilisation d'une aide en espèces ou un placement en institution médicale à long terme lors de l'étude de leur demande d'immigration. Les changements ajouteront des prestations fédérales de soins de santé, d'aide alimentaire et au logement.
- La règle ne s'appliquera pas rétroactivement aux aides perçues avant la date d'entrée en vigueur de la règle. Ces aides fédérales supplémentaires ne seront prises en compte que si la personne a introduit sa demande, a été certifiée ou a perçu des aides après la date d'entrée en vigueur de la règle. En raison du jugement bloquant cette règle, nous ne connaissons pas sa date d'entrée en vigueur.

- Les changements ne s'appliqueront pas à tous les types de prestations fédérales. Pour consulter la liste des prestations qui sont comprises ou exclues, veuillez consulter les Questions Fréquentes. Les prestations d'État ne feront l'objet d'AUCUN changement, bien que l'aide en espèces locale et d'État sera toujours prise en compte.
- La règle ne prend pas en compte l'utilisation des prestations par les membres de la famille d'une personne. L'utilisation des prestations par les enfants ou d'autres membres du foyer n'aura pas d'incidence néfaste à l'encontre d'une personne demandant la résidence permanente légale (carte verte) ou l'entrée aux États-Unis.

Les personnes ou les familles qui ont des questions ou préoccupations concernant l'impact de l'utilisation de prestations publiques sur leur statut d'immigration doivent contacter un avocat spécialisé en droit de l'immigration. Des ressources peuvent être disponibles via l'une des organisations indiquées sur le site web du Gouverneur : <https://www.governor.wa.gov/issues/issues/safe-communities/immigration-and-refugee-resources>.

De plus, vous pouvez contacter l'une des organisations suivantes :

- Ligne d'assistance CLEAR : 1-888-201-1014
- Northwest Immigrant Rights Project (NWIRP) :
 - Bureau NWIRP de Seattle : 206-587-4009
 - Bureau NWIRP de Yakima Valley (Granger) : 509-854-2100
 - Bureau NWIRP de Wenatchee : 509-570-0054